

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

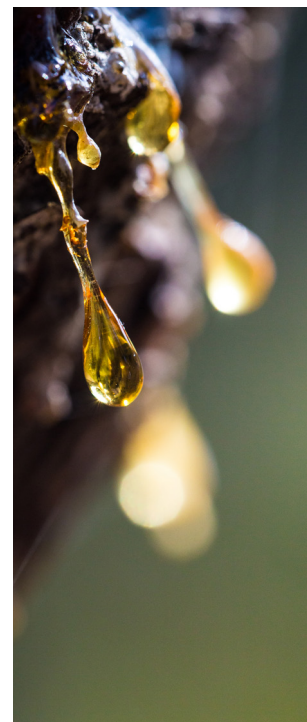
LE 19 MAI 2021



THERMES ADOUR

La médecine thermique
anti-douleurs

Réouverture à partir du 24 mai 2021
à Dax et à Saint-Paul-lès-Dax !



L'EAU THERMALE, LA BOUE, LES PINS

thermes-dax.com



Réouverture à partir du 24 mai



RETROUVER LA SOURCE DE LA SANTÉ

La fermeture des établissements thermaux s'est d'abord révélée une souffrance pour tous ceux et toutes celles qui ont dû faire l'impasse depuis dix-huit mois sur leurs trois semaines de cure thermale.

Douleurs accrues, perte de mobilité, troubles du sommeil, désocialisation... Ces retards de prise en charge des maladies chroniques ont un impact sur la qualité de vie des patients. Chaque jour les équipes des six centres thermaux du groupe Thermes Adour à Dax et à Saint-Paul-lès-Dax reçoivent des coups de fil impatients...

Si la date officielle de réouverture débute le 19 mai, les centres du groupe Thermes Adour entameront leur ouverture cadencée à compter du lundi 24 mai. En attendant, ils se préparent et présentent pour 2021 plusieurs innovations dans la prise en charge des maladies chroniques comme des impacts physiques et psychiques liés au confinement.

Impatients de soulager leurs maux en cure thermale

Peu importe l'âge lorsque l'on souffre d'une maladie chronique. Elle est là et gâche le quotidien. Romain, 31 ans, a déjà suivi trois cures pour soulager sa lombalgie. « Depuis dix-huit mois on prend notre mal en patience. Après une cure thermale de 18 jours, les bénéfices sont réels, je me sens mieux. Je vis sans douleurs pendant six mois et j'oublie les anti-douleurs ». Micheline, 87 ans, vient aux Thermes des Arènes à Dax depuis 47 ans. « J'étais jeune lors de ma première cure. Je ne pouvais plus bouger la tête. Ma cure annuelle m'a sauvé la vie. En ce moment je « trinque » et les séances kiné ne me soulagent pas. J'ai hâte de pouvoir à nouveau bénéficier des soins et des boues ». A l'impatience des curistes s'ajoute celle des professionnels heureux de redonner du sens à leur vie active.

Vacciné ou test RT-PCR de - de 72h

Le référentiel sanitaire du HCSP publié ce 18 mai prévoit deux cas de figure pour accéder à une cure thermale de 18 jours à compter du 24 mai. Premier cas, le curiste peut fournir un certificat de schéma vaccinal complet tel que défini par le HCSP (selon le type de vaccin, la période de latence est différente) et il peut donc débuter sa cure. Deuxième cas, le curiste n'est pas vacciné, alors un test RT-PCR sur prélèvement nasopharyngé négatif de - de 72h est demandé avant le premier jour de soins. Ce test doit être présenté au médecin thermal, qui valide sa conformité, avant de délivrer la prescription de soins thermaux. Cette mesure sera complétée pendant la cure par la réalisation d'autotests bihebdomadaires. Ces derniers pourront être également

recommandés aux personnes vaccinées. Pour respecter les mesures de distanciation sociale, le nombre de curistes accueillis chaque jour et par créneau horaire est réduit selon la jauge fixée par les autorités. La planification des soins est optimisée pour limiter les croisements de curistes.

Application du référentiel sanitaire

Les équipes vont appliquer le nouveau référentiel sanitaire qui comprend : port d'un masque type « grand public filtration supérieure à 90% » ou type chirurgical dans l'établissement pour les curistes comme pour le personnel, distanciation physique, installation de distributeurs de solution hydroalcoolique dès l'entrée des thermes et à l'entrée de chaque secteur de soins, marquage au sol, nettoyage et désinfection des mains, limitation de la fréquentation dans les locaux et dans les bassins, renforcement du protocole de nettoyage et de désinfection des équipements entre chaque curiste, adaptation de certains postes et certains protocoles de soins... sans oublier une formation des personnels « prévention et gestion du risque COVID-19 ». Ces mesures exceptionnelles de sécurité sont mises en place, sans nuire à l'efficacité des soins. L'ouverture des six établissements thermaux du groupe Thermes Adour sera cadencée à partir du 24 mai (voir calendrier page suivante).



Une nouvelle prise en charge pour la double pathologie rhumatismes/phlébologie

L'équipe du groupe Thermes Adour innove en 2021 avec le programme prévention santé



Réouverture à partir du 24 mai



RETROUVER LA SOURCE DE LA SANTÉ (suite)



« Duo » conçu en collaboration avec un rhumatologue et un phlébologue-angiologue. En effet lorsque les douleurs rhumatismales se combinent à un mauvais retour veineux, la vie quotidienne du patient se paralyse. Ce programme complémentaire aux 18 jours de soins thermaux vient doper leurs effets et donne des pistes durables de mieux-être. Tous les facteurs d'amélioration de la qualité de vie sont passés en revue sous forme d'ateliers pratiques et d'activités physiques douces. Par exemple, le vélaqua, activité physique dans l'eau thermale, mobilise les articulations et les muscles dans une situation idéale. Les exercices dans l'eau créent un véritable hydromassage veineux qui va rééduquer les valvules anti-retours et faciliter le drainage veinolymphatique.



6 ateliers post confinement pour se remettre des effets secondaires de la crise sanitaire

Sommeil perturbé, fatigabilité accrue, tristesse, peur, douleurs diffuses, sentiment de détresse... Les trois confinements successifs ont révélé de nouveaux troubles. Ils exacerbent les pathologies chroniques. Pour y répondre, le groupe Thermes Adour (Landes) lance 6 nouveaux

ateliers santé post confinement. Baptisés «Vivre avec...», ils mobilisent plusieurs spécialités : yoga et confiance en soi, Qi Gong et repos des yeux, sophrologie et gestion de l'anxiété, marche nordique et cohérence cardiaque, nutrition intestin et système immunitaire, sommeil et horloge interne.

Ces ateliers sont disponibles dans le cadre d'une cure courte de 6 jours ou d'un forfait complémentaire à une cure thermale conventionnée de 18 jours. Disponibles aussi à la carte (10€ la séance).

Remise en route des centres thermaux à Dax et à Saint-Paul-lès-Dax

L'annonce de l'ouverture le 19 mai des établissements thermaux donne le signal de leur remise en route. Deux à trois semaines d'intervention pré-ouverture sont nécessaires afin de garantir la qualité microbiologique de l'eau comme chaque fois qu'il y a une fermeture des établissements entre deux saisons. Tout au long de la saison thermale, des contrôles de la qualité de l'eau thermale sont effectués régulièrement par prélèvements.

Calendrier d'ouverture des établissements thermaux du groupe Thermes Adour à Dax et à Saint-Paul-lès-Dax :

LE 24 MAI 2021

- > Thermes Régina à Dax
- > Thermes des Arènes à Dax
- > Thermes de Christus à Saint-Paul-lès-Dax
- > Thermes des Chênes à Saint-Paul-lès-Dax

LE 7 JUIN 2021

- > Thermes Sourcéo à Saint-Paul-lès-Dax

LE 9 JUIN 2021

- > Espace aqualudique Sourcéo à Saint-Paul-lès-Dax

LE 23 AOÛT 2021

- > Thermes du Grand Hôtel à Dax

